



Projet de budget programme 2006-2007

RECTIFICATIF

Le présent rectificatif contient l'ensemble des corrections apportées au projet de budget programme 2006-2007 telles qu'elles ont été adoptées par la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, y compris celles contenues dans les documents PB/2006-2007 Corr.1 et Corr.2.

Veillez supprimer les mots « PROJET DE » lorsqu'ils figurent dans l'en-tête des pages du document.

TABLE DES MATIERES

Veillez supprimer le titre **NOTES SUR LES REVISIONS APORTEES AU PROJET DE BUDGET PROGRAMME 2006-2007 DEPUIS LA CENT QUINZIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF**

Veillez ajouter les deux titres de chapitre suivants ainsi que les numéros de pages :

- IV. Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2006-2007 (résolution WHA58.4) 176**
- V. Domaines d'activité selon les sections de la résolution portant ouverture de crédits 179**

NOTES SUR LES REVISIONS APORTEES AU PROJET DE BUDGET PROGRAMME 2006-2007 DEPUIS LA CENT QUINZIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

Veillez supprimer toute la section.

I. INTRODUCTION

Veillez insérer le texte ci-après qui constituera le nouveau paragraphe 14.

14. L'accessibilité, la qualité et l'usage rationnel des **médicaments essentiels** sont depuis plusieurs années un domaine prioritaire à l'OMS et le resteront. L'appui technique à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques pharmaceutiques nationales sera encore renforcé et élargi. Tout en maintenant les fonctions normatives essentielles, la présélection des médicaments essentiels pour le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme sera encore renforcée.

II. ORIENTATIONS 2006-2007 PAR DOMAINE D'ACTIVITE

SANTE GENESIQUE

Veillez remplacer le texte correspondant au cinquième résultat escompté à l'échelle de l'Organisation par le texte suivant :

5. Renforcement de la capacité des pays de recenser les obstacles opposés par la réglementation à la fourniture de soins de santé sexuelle et génésique de grande qualité.	• Nombre de pays visés ayant révisé leurs lois, réglementations et politiques nationales en vigueur concernant la santé sexuelle et génésique	2	3
--	---	---	---

POLITIQUES RELATIVES AU SYSTEME DE SANTE ET PRESTATION DES SERVICES

Veillez insérer le texte ci-après dans le tableau des résultats escomptés dans d'autres domaines d'activité à l'appui des politiques relatives au système de santé et de la prestation des services :

Financement de la santé et protection sociale

- Définition et mise en oeuvre dans les pays d'options politiques, de lignes directrices et de recommandations concernant le financement de la santé et la protection sociale, conformes à l'engagement de l'OMS en faveur de la couverture universelle.
- Fourniture aux pays d'informations sur les meilleures pratiques concernant la politique de financement et de protection sociale, la fixation des priorités et l'obtention d'informations essentielles, et promotion de leur utilisation.
- Validation et promotion de l'utilisation d'outils, d'informations et de connaissances essentiels pour guider la définition des politiques et leur mise en oeuvre.
- Renforcement de la capacité des pays à obtenir des informations et à les utiliser pour formuler des plans et des politiques et guider les interventions visant à améliorer les systèmes de financement de la santé et de protection sociale.

Information sanitaire, bases factuelles et politique de recherche

- Consolidation et réforme des systèmes d'information sanitaire des pays qui fournissent et utilisent, en temps voulu, des informations de qualité en ce qui concerne les problèmes et programmes de santé locaux et la surveillance des grands objectifs internationaux.
- Amélioration des connaissances et des bases factuelles indispensables à la prise de décision en matière de santé grâce au regroupement et à la publication des données factuelles existantes et à la production de connaissances dans les domaines prioritaires.

III. ANNEXES STATISTIQUES

ANNEXE 1

DETAIL DES ALLOCATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITE ET PAR BUREAU

Veillez remplacer le tableau concernant la Région de la Méditerranée orientale par le tableau ci-joint.

MONTANT ESTIMATIF TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES), PAR REGION, 2006-2007 (EN MILLIERS DE US \$)

Domaine d'activité	Méditerranée orientale								
	Pays			Région			Total		
	Contributions au budget ordinaire	Contributions volontaires	Ensemble des fonds	Contributions au budget ordinaire	Contributions volontaires	Ensemble des fonds	Contributions au budget ordinaire	Contributions volontaires	Ensemble des fonds
Politiques relatives au système de santé et prestation des services	9 551	4 372	13 923	3 129	2 604	5 733	12 680	6 976	19 656
Ressources humaines pour la santé	598	5 932	6 530	1 209	1 236	2 445	1 807	7 168	8 975
Financement de la santé et protection sociale	875	5 519	6 394	310	2 496	2 806	1 185	8 015	9 200
Information sanitaire, bases factuelles et politique de recherche	1 655	4 387	6 042	692	1 837	2 529	2 347	6 224	8 571
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	389	21 704	22 093	752	4 003	4 755	1 141	25 707	26 848
Présence essentielle de l'OMS dans les pays	11 701	13 116	24 817	-	1 497	1 497	11 701	14 613	26 314
Gestion du savoir et technologie de l'information	1 155	6 068	7 223	3 802	3 962	7 764	4 957	10 030	14 987
Planification, coordination des ressources et surveillance	862	893	1 755	1 214	754	1 968	2 076	1 647	3 723
Gestion des ressources humaines à l'OMS	-	-	-	980	1 257	2 237	980	1 257	2 237
Budget et gestion financière	-	-	-	1 158	1 138	2 296	1 158	1 138	2 296
Infrastructure et logistique	434	1 214	1 648	4 881	450	5 331	5 315	1 664	6 979

Domaine d'activité	Méditerranée orientale								
	Pays			Région			Total		
	Contributions au budget ordinaire	Contributions volontaires	Ensemble des fonds	Contributions au budget ordinaire	Contributions volontaires	Ensemble des fonds	Contributions au budget ordinaire	Contributions volontaires	Ensemble des fonds
Organes directeurs	-	-	-	846	677	1 523	846	677	1 523
Relations extérieures	199	510	709	1 490	219	1 709	1 689	729	2 418
Direction	-	-	-	2 464	146	2 610	2 464	146	2 610
Total partiel	52 522	226 765	279 287	33 519	67 540	101 059	86 041	294 305	380 346
Couverture du risque de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds immobilier	-	-	-	1 415	85	1 500	1 415	85	1 500
Fonds pour la technologie de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds pour la sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	52 522	226 765	279 287	34 934	67 625	102 559	87 456	294 390	381 846

IV. RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2006-2007 (RESOLUTION WHA58.4)

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

1. DECIDE d'ouvrir, pour l'exercice 2006-2007, un crédit de US \$995 315 000 imputé sur le budget ordinaire et se répartissant comme suit :

Section	Objet	Montant US \$
1.	Interventions sanitaires essentielles	238 343 000
2.	Politiques et systèmes de santé et produits y relatifs	164 913 000
3.	Déterminants de la santé	96 156 000
4.	Appui à l'exécution des programmes	251 770 000
5.	Présence essentielle de l'OMS dans les pays	128 624 000
6.	Autres	35 509 000
	Budget effectif	915 315 000
7.	Virement au fonds de péréquation des impôts	80 000 000
	Total	995 315 000

2. DECIDE de financer le budget ordinaire pour l'exercice 2006-2007 comme suit :

Source de financement	Montant
	US \$
Recettes diverses estimatives	22 200 000
Contributions nettes des Membres au budget ordinaire ¹	893 115 000
Virement au fonds de péréquation des impôts	80 000 000
Total	<u>995 315 000</u>

3. DECIDE EGALEMENT que :

1) nonobstant les dispositions du paragraphe 4.3 du Règlement financier, le Directeur général est autorisé à opérer des virements entre sections du budget effectif jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du crédit ouvert à la section qui subit le prélèvement ; il sera rendu compte de tous ces virements dans le rapport financier relatif à l'exercice 2006-2007 ; tous autres virements qui seraient nécessaires seront opérés et il en sera rendu compte conformément aux dispositions du paragraphe 4.3 du Règlement financier ;

2) conformément aux dispositions du Règlement financier, des montants ne dépassant pas les crédits votés au paragraphe 1 de la présente résolution seront disponibles pour faire face aux engagements contractés pendant l'exercice allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007 ; nonobstant les dispositions du présent paragraphe, le Directeur général limitera les engagements à contracter pendant l'exercice 2006-2007 aux sections 1 à 6 ;

3) dans le calcul de la somme effectivement due par chaque Membre au titre de sa contribution, sera déduit le montant de son crédit au fonds de péréquation des impôts ; cette déduction sera ajustée dans le cas des Membres qui imposent les fonctionnaires de l'OMS sur les émoluments versés par l'Organisation, impôts que l'Organisation rembourse auxdits fonctionnaires ; le montant de ces remboursements d'impôts étant estimé à US \$9 114 080, la contribution nette des Membres s'élève donc au total à US \$902 229 080 ;

4. DECIDE EN OUTRE que :

1) compte tenu de la résolution WHA56.34 et nonobstant les dispositions du paragraphe 5.1 du Règlement financier, un montant de US \$8 655 000 sera prélevé directement sur le compte pour les recettes diverses afin de financer un mécanisme d'ajustement à l'intention des Etats Membres dont le taux de contribution aura augmenté entre l'exercice 2000-2001 et l'exercice 2006-2007 et qui informent l'Organisation qu'ils souhaitent bénéficier du mécanisme d'ajustement ;

2) le montant requis pour effectuer les paiements dus aux Membres au titre du plan d'incitation financière pour 2006 et pour 2007 prévu au paragraphe 6.5 du Règlement financier, montant estimé à US \$1 million, sera financé directement par le compte pour les recettes diverses ;

¹ Voir également paragraphe 3.3).

- 3) le niveau du fonds de roulement restera fixé à US \$31 millions, comme cela a été décidé antérieurement par la résolution WHA56.32 ;
5. NOTE que le montant des dépenses inscrites au budget programme pour 2006-2007 à financer par des contributions volontaires est estimé à US \$2 398 126 000, ce qui donne un budget total, pour toutes les sources de fonds, de US \$3 313 441 000 ;
6. FELICITE le Directeur général des nouveaux progrès accomplis pour mettre en oeuvre un cadre de gestion fondé sur les résultats et appuie l'examen systématique de toutes les politiques et méthodes gestionnaires et administratives de base en vue de simplifier et modifier la façon dont l'OMS s'emploie à accroître l'efficacité de son action tout en maintenant des opérations d'un coût moins élevé ;
7. PRIE le Directeur général :
 - 1) de présenter, à partir de la cent seizième session du Conseil exécutif et en ayant à l'esprit l'article XV du Règlement financier – Résolutions entraînant des dépenses et l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, un rapport sur les incidences administratives et financières de toute résolution soumise pour adoption au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé, et de faire en sorte que ce rapport soit présenté avant l'examen de la résolution ;
 - 2) de continuer à faire preuve de rigueur financière en veillant à la transparence des allocations de ressources au Siège, aux activités mondiales, aux Régions et aux pays, ainsi qu'à l'élimination des fonctions faisant double emploi à l'intérieur de l'Organisation ;
 - 3) de mettre en oeuvre les projets d'amélioration de l'efficacité prévus dans le budget programme 2006-2007 et de fixer des cibles claires et mesurables concernant l'efficacité pour le budget de cet exercice et des exercices ultérieurs ;
 - 4) de veiller à ce que soient rapidement mises en oeuvre les recommandations concernant la vérification des comptes qui ne sont pas encore appliquées, et de proposer au Conseil exécutif à sa cent dix-septième session un programme permettant de suivre les recommandations relatives à la vérification intérieure et extérieure des comptes et prévoyant des délais de mise en oeuvre ;
 - 5) de concrétiser son engagement résolu à rendre l'Organisation plus performante encore, en particulier au niveau des Régions et des pays ;
 - 6) de donner des orientations concernant les priorités relatives de l'OMS lorsque sont sollicitées des contributions volontaires ;
 - 7) de faire rapport à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

Huitième séance plénière, 23 mai 2005

V. DOMAINES D'ACTIVITE SELON LES SECTIONS DE LA RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS

Veillez insérer le tableau ci-après.

Domaine d'activité	Section de la résolution portant ouverture de crédits
Santé de l'enfant et de l'adolescent Maladies transmissibles : prévention et lutte Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours Alerte et action en cas d'épidémie VIH/SIDA Vaccination et mise au point de vaccins Pour une grossesse à moindre risque Paludisme Santé mentale et toxicomanies Santé génésique Surveillance, prévention et prise en charge des maladies chroniques non transmissibles Tuberculose	Interventions sanitaires essentielles
Technologies de la santé essentielles Médicaments essentiels Financement de la santé et protection sociale Information sanitaire, bases factuelles et politique de recherche Politiques relatives au système de santé et prestation des services Ressources humaines pour la santé Elaboration de politiques pour la santé et le développement	Politiques et systèmes de santé et produits y relatifs
Recherche sur les maladies transmissibles Sécurité sanitaire des aliments Parité des sexes en matière de santé Santé et environnement Promotion de la santé Nutrition Tabac Violence, traumatismes et incapacités	Déterminants de la santé
Budget et gestion financière Direction Relations extérieures Organes directeurs Gestion des ressources humaines à l'OMS Infrastructure et logistique Gestion du savoir et technologie de l'information Planification, coordination des ressources et surveillance	Appui à l'exécution des programmes
Présence essentielle de l'OMS dans les pays	Présence essentielle de l'OMS dans les pays

= = =